

Skiascope de Tarlé et règles à skiascopie

CCL-Luneau, Paris, sans date

Don du CHU de Grenoble, coll. MGSM, n° d'inv. 2006-5-011 et 2006-5-012

Skiascope de Tarlé et règles à skiascopie (batteries de lentilles convexes et concaves) pour établir la valeur des verres correcteurs

La skiascopie est un examen clinique pour évaluer la puissance optique de l'œil et d'en déduire, le cas échéant par calcul, la valeur des verres correcteurs éventuellement nécessaires à la vision et devant être prescrits pour les lunettes. Son principe repose sur l'étude du cheminement de la lumière dans l'œil, lorsque celui-ci est balayé par un faisceau lumineux tenu par un opérateur. Cet examen était de pratique courante jusque dans les années 1980, mais il est devenu entièrement automatisé de nos jours.

✚ On projette sur l'œil, à 1 m de distance environ, un faisceau lumineux. À l'origine, ce faisceau était produit par un miroir plan renvoyant de la lumière. Ce miroir a progressivement été remplacé par un dispositif éclairant spécial : le skiascope. Ce dernier génère un plan lumineux qui permet d'étudier tous les méridiens de l'œil, donc de déterminer l'astigmatisme.

En effet, à travers un trou placé au centre du miroir ou dans le skiascope lui-même, on peut observer la réflexion de la lumière dans l'œil, lorsque l'on déplace l'instrument de droite à gauche, de haut en bas, ou selon les méridiens obliques. On intercale alors devant l'œil des lentilles convexes ou concaves pour inverser le déplacement de la lumière. Ces lentilles sont disposées sur des règles à skiascopie que l'examineur tient à la main. La lentille qui provoque l'inversion franche du sens de l'image réfléchie sur l'œil donne la puissance du verre nécessaire à la correction.

Cet examen, exclusivement réservé à l'ophtalmologiste, était naguère de pratique courante. Il est aujourd'hui entièrement automatisé. En effet, l'apprentissage clinique de cette technique était long, difficile, et nécessitait beaucoup de pratique et d'entraînement pour être performant. La détermination automatisée de la valeur des verres correcteurs à prescrire pour les lunettes est maintenant la règle, la skiascopie manuelle restant un examen d'appoint à réaliser en cas de doute sur un diagnostic.

